

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DJS 110 Bain-douche Charenton (12^e) - Convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de créneaux autonomes pour un public féminin en situation de grande précarité avec le Samu Social de Paris.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Mme la Maire de Paris propose de conclure une convention d'Occupation du domaine public au bénéfice du Samu Social de Paris au Bain-douche Charenton, dans le 12^{ème} arrondissement ;

Vu la saisine du Conseil du 12^e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^e commission ;

Délibère :

Madame la Maire est autorisée à signer la convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de créneaux autonomes pour un public féminin en situation de grande précarité avec le Samu Social de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO